

Le 30 mars 2026

PAR SDÉ

Me Carolina Rinfret,
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case Postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Dépôt de la preuve écrite de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes (la « FCEI »)

Dossier: R-4320-2025 – Sujets 2 et 3 - Énergir - Demande portant sur diverses mesures en lien avec le GSR

Chère consœur,

Conformément à l'échéancier établie par la Régie dans sa décision procédurale A-0009, la FCEI dépose sa preuve écrite qu'elle fera valoir lors de l'audience du présent dossier (Sujets 2 et 3).

Cordialement,



Me Charles Turmel
Procureur de la FCEI

Cc : Me André Turmel
Procureur de la FCEI